

Texte de 655 mots à résumer en 66 mots

Abréviations autorisées : ∅

Un cas de rage importé en France chez un enfant

Un enfant âgé de 10 ans est en réanimation dans un hôpital de Lyon, dans un état critique après avoir contracté la rage. Lundi 9 octobre, l'institut Pasteur a confirmé que le garçon est contaminé par une souche virale présente au Sri Lanka, après avoir séjourné dans ce pays en août et avoir été mordu par un chiot errant. Le garçon n'avait pas reçu de traitement prophylactique après exposition, ni sur place ni à son retour en France.

Transmise principalement par la salive d'animal (chien, animal sauvage) lors d'une morsure ou léchage d'une plaie, la rage provoque une encéphalite (inflammation du cerveau). Elle est toujours mortelle une fois que les signes cliniques sont apparus, hors cas exceptionnels. L'incubation peut aller de quelques jours à plusieurs mois.

Le 1er octobre, l'enfant a présenté des signes cliniques neurologiques – difficultés à avaler, confusion, sentiment de terreur... – évocateurs d'une encéphalite rabique. Le médecin traitant qui l'a examiné l'a adressé au centre hospitalier de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

Recherche de personnes ayant pu être en contact

Il a ensuite été redirigé vers les Hospices civils de Lyon. Son état s'est brutalement dégradé avec un arrêt cardiaque. L'équipe du SAMU l'a immédiatement intubé, sans même avoir le temps d'enfiler des gants, et a pratiqué les manœuvres de réanimation.

Le dossier est suivi de très près au ministère de la santé par le Centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (Corruss). Localement, le stock de vaccins serait de 250 doses, ce qui serait suffisant pour assurer une première vague de vaccination même si le risque de transmission interhumaine est à peu près nul. La direction générale de la santé aurait demandé à l'Agence nationale de sécurité du médicament de se préparer à fournir des vaccins supplémentaires. Elle a également alerté les médecins par le biais du système « DGS-Urgent ». Le Corruss a aussi alerté son homologue sri-lankais afin d'identifier les autres touristes français ayant séjourné à l'hôtel.

Dans le Rhône, outre la prise en charge médicale de l'enfant, il a fallu faire la liste des personnes ayant été en contact direct avec lui. Un courrier d'information a été transmis, lundi, aux parents d'élèves de l'école qu'il fréquente, à Chasselay. Une soixantaine de personnes – adultes et enfants – vont consulter afin d'évaluer leur risque d'exposition et l'éventualité d'une vaccination.

Cette campagne de prévention concerne d'abord la famille proche de l'enfant, mais aussi des élèves, des enseignants, des professionnels de santé, surtout s'ils l'ont approché « dans les quinze jours qui ont précédé l'apparition des signes de la maladie », a précisé Anne-Marie Durand, la directrice de l'agence régionale de santé (ARS) d'Auvergne-Rhône-Alpes, lors d'une conférence de presse mardi après-midi. « La transmission de la rage entre êtres humains n'a jamais été rencontrée, sauf quatre cas par le biais de greffe de cornée, un organe très innervé, a exposé Mme Durand. Le risque n'est à ce jour que théorique. Il s'agit d'abord de rassurer les familles. Les vaccinations seront proposées dans des cas très restreints. »

Deux médecins et une infirmière sont dépêchés sur place, selon Marie-Laure Leroux, médecin conseiller technique auprès de l'Education nationale. L'information devrait être élargie aux activités périscolaires.

En plus du nettoyage des plaies à l'eau et au savon, le traitement prophylactique consiste en quatre ou cinq injections intramusculaires du vaccin antirabique réparties sur un mois, un traitement très bien toléré selon l'institut Pasteur.

Le virus de la rage appartient au genre des Lyssavirus. On compte, selon l'institut Pasteur, 59 000 morts annuelles dues à la rage dans le monde, principalement en Asie et en Afrique. La France n'a pas connu de cas autochtone – contractés sur le territoire – depuis 1924, mais elle a recensé vingt cas entre 1970 et 2016, tous importés après contamination à l'étranger. Les autorités sanitaires insistent donc sur la nécessité de prendre des précautions lors de voyages dans des zones signalées à risque.